

Pôle : **P**ôle des Services d'Appui

UF : 0182

Nom : Service de Santé au Travail

remplacement d'un départ

création de poste

IDENTIFICATION DU POSTE

Famille : SOCIAL, ÉDUCATIF, PSYCHOLOGIE ET CULTUREL **Sous-famille** : PSYCHOLOGIE

Métier : Psychologue du travail

Code métier : 10P10

Corps : Psychologues.

Cadre réglementaire :

Décret n° 91-129 du 31 janvier 1991 modifié, portant statut particulier des psychologues de la Fonction publique hospitalière.

Le temps FIR est défini chaque année dans le cadre d'un entretien entre le psychologue et son responsable hiérarchique, dans la limite d'un tiers du temps de travail. Chaque psychologue rend compte annuellement de l'utilisation de ce temps et de son apport dans sa pratique auprès de son responsable hiérarchique.

Définition statutaire :

Les psychologues exercent les fonctions, conçoivent les méthodes et mettent en œuvre les moyens et techniques correspondant à la qualification issue de la formation qu'ils ont reçue. A ce titre, ils étudient et traitent, au travers d'une démarche professionnelle propre, les rapports réciproques entre la vie psychique et les comportements individuels et collectifs afin de promouvoir l'autonomie de la personnalité.

Ils contribuent à la détermination, à l'indication et à la réalisation d'actions préventives et curatives assurées par les établissements et collaborent à leurs projets thérapeutiques ou éducatifs tant sur le plan individuel qu'institutionnel.

Ils entreprennent, suscitent ou participent à tous travaux, recherches ou formations que nécessitent l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de leur action.

En outre, ils peuvent collaborer à des actions de formation organisées, notamment, par les établissements hospitaliers ou par les écoles relevant de ces établissements.

Position dans la structure :

Relations hiérarchiques :

- Sous l'autorité hiérarchique du Directeur Chef d'Etablissement et, par délégation, du Directeur des Personnels et du Projet Social
- Sous l'autorité fonctionnelle du Médecin du Travail.

Relations fonctionnelles :

- L'ensemble des personnels médicaux et non médicaux de l'établissement (1100 agents)
- Groupes de pairs (analyse des pratiques, collège des psychologues).

Organisation du travail :

Le Psychologue du travail est affecté au sein de l'équipe pluriprofessionnelle du Service de Santé au Travail composée d'une Médecin du Travail (0.80 ETP) de deux Infirmières de Santé au Travail (2 ETP), d'une Assistante Médico-Administrative à temps partagé (0.50 ETP), de deux Assistantes Sociales du Personnel (1 ETP).

Modalités d'exercice : poste à temps complet occupé à temps plein ou à temps partiel (80% minimum)

Horaires de travail : à adapter en fonction des besoins, selon un roulement hebdomadaire de 38h20 au forfait (19 RTT).

Repos fixes : samedis, dimanches et jours fériés

Organisation du temps de travail : en articulation avec l'équipe pluridisciplinaire
Les horaires de travail et la gestion des absences relèvent du Médecin du Travail.

Suppléance : organisée en concertation avec la Direction des Personnels et du Projet Social.

MISSIONS

Missions du service :

Les missions des Services de Santé au Travail et leur fonctionnement ont notamment pour référence la loi n°2011-867 du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail et le décret n° 2015-1588 du 4 décembre 2015 relatif à l'organisation et au fonctionnement de services de santé au travail des établissements publics de santé.

Les Services de Santé au Travail ont pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. A cette fin, ils :

- 1° conduisent les actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel ;
- 2° conseillent les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail, de prévenir le harcèlement sexuel ou moral, de prévenir ou de réduire les effets de l'exposition à certains facteurs de risques professionnels et la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs ;
- 3° assurent la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celle des tiers, des effets de l'exposition à certains facteurs de risques professionnels et de leur âge ;
- 4° participent au suivi et contribuent à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.

Mission principales du poste :

- Soutien individuel des agents :
 - Prise en charge psychologique, à la demande du médecin du travail, des intéressés, de leur encadrement, de la direction... des personnels en souffrance et/ou en difficulté (stress, perte de sens et/ou de repères, démotivation...), sur leur lieu de travail, notamment dans les situations de violence impliquant des patients souffrant de troubles mentaux et/ou d'événements éprouvants (deuils, conflits, incidents...). En fonction de l'évaluation de l'état et de la situation, il/elle oriente vers des professionnels ressources en interne et/ou en externe ou propose à l'agent un accompagnement individuel.
 - Accompagnement à la mobilité et préparation au reclassement (deuil du métier, bilan des compétences engrangées, aide à l'élaboration d'un nouveau projet professionnel, ...)
 - Soutien à la réalisation du travail et la qualité des pratiques professionnelles grâce à un espace de réflexion neutre, confidentiel et bienveillant facilitant la remise en question, l'analyse de situations, l'identification de nouvelles ressources et l'élargissement des réponses/manières de faire.
- Accompagnement des collectifs de travail :
 - Organisation et animation de réunions collectives dans le cadre du co-développement des pratiques professionnelles et/ou de groupes thématiques de travail,
 - Animation d'actions de formations et/ou de développement des compétences (communication non violente, gestion des conflits...),
 - Mise en place de defusing dans le cadre d'événements graves (violence, incendie, ...).
- Participation institutionnelle :
 - Préconisations et conseils auprès de la Direction des Personnels et du Projet Social et la Direction des soins
 - Appui au Management dans le cadre individuel ou collectif d'un travail centré sur des situations complexes et/ou des préoccupations récurrentes.
 - Analyse de situations de travail, des organisations de travail selon une démarche participative,
 - Mise en place d'un cadre méthodologique en vue de l'analyse de situations dégradées : réalisation d'enquêtes (réunions, observation au poste de travail, entretiens), de diagnostic (RPS, conflits, environnement de travail, problématiques organisationnelles ...), rédaction de synthèses et préconisations (plan d'actions, optimisation des ressources...), suivi et/ou évaluation des actions.
 - Participation à la démarche d'évaluation des risques professionnels, à l'élaboration de projets en lien avec les risques professionnels (violence, RPS, manutention et TMS, suivi des accidents de travail...)
 - Participation à la F3SCT
 - Participation à la Commission de maintien dans l'emploi.

Missions spécifiques :

- Rédaction et présentation d'un rapport d'activité annuel
- Formation professionnelle, temps FIR
- Participation à des rencontres thématiques ou professionnelles

RISQUES PROFESSIONNELS

- Charge mentale et stress liés au travail parfois en urgence, aux situations difficiles fréquemment prises en charge, à la pression de certains interlocuteurs du fait de logiques différentes.
- Gestes et postures de bureau (TMS)
- Travail sur écran (contraintes visuelles et posturales)
- Agressivité, violence verbale.

VALIDATION FICHE DE POSTE

Agent Date :	Visa :	Directrice-adjointe chargée des Personnels et du Projet Social Date :	Visa :
-----------------	--------	--	--------

*Exemplaires : original pour la Direction des Personnels et du Projet Social
copie pour le Chef de pôle ou de service concerné
copie pour l'agent*

Toute modification de la fiche de poste fait l'objet d'une nouvelle validation.

Profil de poste Psychologue du Travail H/F	Réf :
	Version
	Avril 2024

CONDITIONS D'ACCES AU POSTE

- Master 2 en Psychologie du Travail et des Organisation, de préférence Clinique du Travail
- 1^{ère} expérience sur un poste similaire et connaissance du milieu hospitalier appréciées.
- Titulaire ou contractuel en CDI.

COMPETENCES REQUISES

Savoirs :

- Psychologie du travail
- Médiation en milieu professionnel
- Ethique et déontologie professionnelle
- Communication / Relations interpersonnelles
- Connaissances du milieu hospitalier et des organisations de travail
- Connaissances en qualité de vie au travail (QVT) et prévention des risques psychosociaux (RPS)
- Connaissances informatiques (Pack Office)

Savoir-faire :

- Conduire des entretiens individuels ou collectifs
- Observer, écouter, analyser, conseiller, accompagner, orienter, alerter
- Formuler des préconisations concrètes
- Techniques d'animation de groupe et de debriefing psychologique
- Compétences rédactionnelles, esprit de synthèse
- Maîtrise de la conduite de projet et de la démarche d'intervention de diagnostic (outil, méthode, conseil...).
- Maîtrise de la réalisation d'analyse de situation de travail.
- Capacité à gérer des interfaces dans un environnement complexe.

Savoir-être :

- Sens des missions de Service public
- Loyauté, respect de la hiérarchie
- Capacité à adapter son comportement et sa pratique professionnelle aux situations rencontrées
- Sens de la relation et de l'écoute, empathie
- Autonomie, rigueur, respect du secret professionnel et de la discrétion professionnelle
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire
- Capacité à prendre de la distance et du recul, résistance émotionnelle
- Capacité d'adaptation, de communication
- Capacité à travailler avec des interlocuteurs variés
- Intérêt pour le travail institutionnel en équipe pluriprofessionnelle et la réflexion éthique

VALIDATION PROFIL DE POSTE	
Agent Date :	Directrice-adjointe chargée des Personnels et du Projet Social Date :
Visa :	Visa :

*Exemplaires : original pour la Direction des Personnels et du Projet Social
copie pour le Chef de pôle ou de service concerné
copie pour l'agent*

Toute modification du profil de poste fait l'objet d'une nouvelle validation.